



# CPE-BC La Ruche Magique

## POLITIQUE DE CONFIDENTIALITÉ ET DE PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS

### **Entrée en vigueur**

La présente politique entre en vigueur le 19 octobre 2023 suite à son adoption par le conseil d'administration.



## **Introduction**

La présente politique traite de la gestion et de la protection des informations jugées confidentielles à l'intérieur de la corporation La Ruche Magique.

Elle traite notamment des renseignements concernant les données confidentielles, des informations liées aux activités de la corporation et des informations concernant la clientèle, des membres du conseil d'administration, des membres du personnel, des fournisseurs et des bénévoles.

Elle s'applique entre toutes personnes : hommes, femmes, enfants, administrateurs, membres du personnel, responsables de services de garde éducatifs (RSGE) bénévoles et clientèle, partenaires ainsi qu'à toutes les autres personnes qui travaillent ou qui sont présentes dans les différents locaux de la corporation.

## **Fondements**

La présente procédure s'appuie sur la législation suivante :

- Charte des droits et libertés de la personne (RLRQ, chapitre C-12);
- Code civil du Québec (RLRQ, chapitre C-1991);
- Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé (RLRQ, chapitre P-39.1);
- Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1);
- Règlement sur les services de garde éducatifs à l'enfance (RLRQ, chapitre S-4.1.1, r.2);
- Loi concernant le cadre juridique des technologies de l'information (RLRQ, chapitre C-1.1).

## **Objectif de la politique**

La présente politique poursuit les objectifs suivants :

- Informer de nos pratiques en matière de protection des renseignements personnels ;
- Mettre des balises quant aux échanges d'informations ;
- Fournir des explications claires quant à la façon dont nous traitons les renseignements personnels;
- Assurer le respect de la vie privée et la sécurité des informations détenues par le CPE-BC La Ruche Magique;

## **Définition**

### *Renseignement personnel*

Constitue un renseignement personnel, tout renseignement qui concerne une personne physique et permet de l'identifier.

Quant à eux, les renseignements personnels sensibles traite des informations financières ou de santé de la personne concernée.

### *Discrétion*

L'aptitude à garder secrètes les confidences et les informations privées obtenues en dehors du cadre de travail afin de préserver le respect, l'amitié et la confiance.

### *Confidentialité*

Le fait de limiter ou d'interdire à d'autres personnes l'accès à des informations privées sont obtenues dans l'exercice de ses fonctions.

## **Collecte, détention, utilisation et communication de renseignements personnels**

Le CPE-BC La Ruche Magique collecte, détient, utilise et communique les renseignements personnels de ses utilisateurs, de ses administrateurs et ses employés pour diverses raisons, notamment :

- Pour se conformer à tous les lois et règlements applicables et satisfaire aux exigences des autorités ;

- Pour permettre la communication avec les utilisateurs et le personnel ;
- Pour les transactions bancaires (prélèvement des frais de garde, paie des employés, versement des rétributions au prestataire de service de garde en milieu familial, etc.) ;
- Pour compléter les ententes de services entre les parties ;
- Pour assurer la santé et la sécurité des enfants.

En recueillant les renseignements personnels de ses membres en raison d'un intérêt sérieux et légitime, le CPE est mandaté à constituer un dossier selon la loi services de garde éducatifs à l'enfance et de ses règlements (à l'article 25 du Règlement sur les services éducatifs à l'enfance).

Nature des renseignements personnels colligés :

- Coordonnées;
- Résultat de la vérification des antécédents judiciaires ;
- Dates de naissance ;
- Numéro d'assurance social ;
- Information bancaire ;
- Certificat de naissance au passeport ;
- Numéro d'employé à l'assurance collective;
- Rapports médicaux ;

Le CPE a mis en place plusieurs mesures de sécurité afin de protéger la confidentialité des renseignements personnels qu'il conserve. Nous accordons une grande importance à la protection des données et au respect de la vie privée.

- En vertu du Code d'éthique et de conduite du CPE, tous les employés sont tenus de respecter la confidentialité et de protéger les renseignements personnels auxquels ils ont accès dans le cadre de leurs fonctions. À cet égard, ils signent une attestation de connaissance

et d'observation du Code d'éthique et de conduite à l'embauche et annuellement par la suite.

- De plus, les renseignements personnels ne sont accessibles qu'aux personnes qui ont la qualité pour en prendre connaissance et uniquement lorsque cela est nécessaire dans l'exercice de leurs fonctions.
- Des ententes de confidentialité sont signées avec les fournisseurs de services du CPE qui ont accès à des renseignements personnels et nous prenons des moyens raisonnables pour nous assurer que ces fournisseurs de services adoptent une pratique de confidentialité semblable à la nôtre.
- Des mesures de protection appropriées sont mises en place par le CPE relativement à ses systèmes informatiques et aux renseignements qu'ils contiennent.
- Un système de sécurité est mis en place dans les bureaux du CPE afin d'éviter tout accès non autorisé aux locaux.
- Les pare-feu, logiciels antivirus, formations et de la sensibilisation sont déployés pour prévenir les incidents informatiques.

À l'interne, le CPE-BC ne permet qu'un accès limité aux renseignements personnels et uniquement aux employés des départements qui doivent les connaître aux fins de leurs fonctions.

À moins que le tiers n'y consente ou que la loi ne le prévoie, les renseignements personnels ne sont utilisés par le CPE qu'aux fins pour lesquelles ils ont été recueillis, dont notamment aux fins mentionnées au registre des renseignements confidentiels du CPE-BC La Ruche Magique.

La Ruche Magique a comme politique de ne pas divulguer ni vendre à des tiers, aucun renseignement personnel sur ses membres pour des fins de prospection commerciale ou philanthropique.

Il arrive parfois que nous ayons besoin de services ou de l'aide d'un professionnel. Il peut notamment s'agir de soutien informatique et d'entretien technique avec le logiciel comptable ou la base de données. Il se peut que nous devions leur donner accès aux renseignements afin qu'ils puissent fournir ces services nécessaires. Nos tiers fournisseurs de services sont tenus par des obligations contractuelles strictes, conçues pour protéger les renseignements auxquels ils ont accès.

Un renseignement personnel détenu par le CPE peut être communiqué sans le consentement de la personne concernée :

- À son procureur;
- Au directeur des poursuites criminelles et pénales si le renseignement est requis aux fins d'une poursuite pour infraction à une loi applicable au Québec;
- À un organisme chargé en vertu de la loi de prévenir, détecter ou réprimer le crime ou les infractions aux lois, qui le requiert dans l'exercice de ses fonctions, si le renseignement est nécessaire pour la poursuite d'une infraction à une loi applicable au Québec;
- À une personne à qui cette communication doit être faite en raison d'une situation d'urgence mettant en danger la vie, la santé ou la sécurité de la personne concernée.
- À une personne qui est autorisée à utiliser ce renseignement à des fins d'étude, de recherche ou de statistique conformément à l'article 21 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé ou à une personne qui est autorisée conformément à l'article 21.1 de cette même loi;
- À une personne qui, en vertu de la loi, peut recouvrer des créances pour autrui et qui le requiert à cette fin dans l'exercice de ses fonctions;
- À une personne si le renseignement est nécessaire aux fins de recouvrer une créance de l'entreprise;

- Une personne conformément à l'article 22 de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé s'il s'agit d'une liste nominative.

## **Engagement**

Le CPE-BC La Ruche Magique s'engage à :

- Assurer la sécurité et la confidentialité des renseignements obtenus;
- Mettre en place des mécanismes afin de protéger les informations confidentielles ;
- Recueillir seulement les données nécessaires ou utiles ;
- Appliquer la politique de confidentialité dans le respect des valeurs de la corporation ;
- Agir avec respect et transparence lors de l'application de cette politique et dans le respect des lois en vigueur ;
- Agir avec discrétion, et de ce fait respecter la vie privée des personnes, ne pas divulguer d'informations confidentielles et savoir garder les informations sensibles.

## **Consentement**

Pour la collecte, l'utilisation et la communication des renseignements personnels, le CPE-BC La Ruche Magique doit obtenir le consentement de la personne impliquée.

- Le consentement doit être manifeste, libre, éclairé et être donné à de fins spécifiques ;
- Le consentement ne vaut que pour la durée nécessaire à la réalisation des fins auxquelles il a été demandé ;
- La personne qui souhaite retirer un consentement doit communiquer avec le responsable de la protection des renseignements personnels.

## **Conservation, destruction et anonymisation des renseignements personnels**

En vertu de la réglementation applicable, CPE-BC doit conserver le dossier des membres du personnel, des RSGE, des administrateurs et des utilisateurs pendant une période minimale de 6 ans à compter de la fermeture de ce dossier. À l'expiration du délai de conservation, CPE-BC détruit les renseignements personnels contenus au dossier.

Lorsque CPE se départit de renseignements personnels, elle le fait de manière sécuritaire.

## **Responsable de la protection des renseignements personnels**

Le responsable de la protection des renseignements personnels est mandaté pour le traitement des demandes d'accès et de rectification des renseignements personnels. Ce pouvoir étant délégué par le conseil d'administration à la direction générale, le responsable de la protection des renseignements personnels est disponible pour fournir toute information ou répondre à toute question en matière de gestion et de protection des renseignements personnels. Il doit prêter assistance en cas d'incident de confidentialité et prendre les mesures nécessaires.

Les coordonnées du Responsable de la protection des renseignements personnels sont détaillées ci-bas et se retrouvent sur le site internet de La Ruche Magique.

**Mme Joelle Moreau**

450-641-2139 \*223

[jmoreau@ruchemagique.com](mailto:jmoreau@ruchemagique.com)

1016 Charcot Boucherville, J4B 8R5